

Gertificat PEB - Responsable PEB - Audit PAE Contrôle Electrique & Citemes Mazout www.certigreen.be

## SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94 Fax: 04/383.65.55

E-mail: fdevillers@skynet.be



SERAING , le 13-04-2016 Numéro : FA2016245

Code client	CL03266
Date d'échéance	13-04-2016
Mode de règlement	
Date de livraison	13-04-2016

Monsieur FRERES Patrice Rue des Pierrys, 12

4160 Vien - Anthisnes Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Joseph Halkin n°53 à Sclessin (Liège)	1,00	214,88	214,88	21,00
Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec	1,00	123,14	123,14	21,00
Payé par B-C le 11/04/2016				
	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Joseph Halkin n°53 à Sclessin (Liège)  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Joseph Halkin n°53 à Sclessin (Liège)  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Joseph Halkin n°53 à Sclessin (Liège)  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Joseph Halkin n°53 à Sclessin (Liège)  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec  1,00 214,88 214,88 214,88 214,88

## Récapitulatif des factures d'acomptes

Date	Référence	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
13-04-2016	FD00204	338,02	70,98	409,00
	Total	338,02	70,98	409,00

Taux	Base	Montant	Mt payé	Solde TVA
21,00	338,02	70,98	70,98	

Total HT	338,02
Total TVA	70,98
Total TTC	409,00
Acompte	409,00
Net à payer	<b>0,00 €</b>

## Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.